

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-335** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* ».

L'objet de ce règlement est de modifier l'invocation énoncée en début de séance par une minute de silence.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 15 décembre 2016

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

